

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 6

CCAS
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
22/04/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice 11

Présents 10

Votants 11

OBJET

Conseil d'Administration

Création de la Commission
d'Appel d'Offres
Désignation des élus
composant la Commission
d'Appel d'Offres

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni en Salle
de réunion du CCAS, en séance publique, sous la présidence de
Monsieur Stéphane TELLIEZ, Maire.*

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. TELLIEZ, Mme NOISELIET, Mme
TOUTAIN, Mme CHEVALIER, M. BOCQUILLON, M.
TOSOLINI, M. ESPAÑA, M. LE COINTE, Mme MORTEL, M.
TOUPET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

- Mme BENEAT Virginie
(Procuration donnée à Mme TOUTAIN Juliette)

Secrétaires de séance :

- Mme TOUTAIN Juliette
- M. TOSOLINI Franck

COMMUNE DE CAMON
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 28 AVRIL 2026
DELIBERATION N° 280426DE0006

OBJET : Création de la Commission d'Appel d'Offres
Désignation des élus composant la Commission d'Appel d'Offres

Suite au renouvellement du Conseil d'Administration, il y a lieu de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Après avoir entendu cet exposé,

VU l'Article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité de créer une Commission d'Appel d'Offres,

CONSIDERANT qu'il convient d'élire les membres au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel,

DELIBERE

ARTICLE 1 : La Commission d'Appel d'Offres est créée.

ARTICLE 2 : Ont été déclarés élus de la Commission d'Appel d'Offres, les membres suivants :

ARTICLE 3 : Le règlement intérieur en définit la composition et le fonctionnement.

- Monsieur Stéphane TELLIEZ, Président du C.C.A.S. de CAMON, et Président de droit.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
1 – M. Alain BOCQUILLON	1 – Mme Chantal CHEVALIER
2 – Mme Nathalie NOISELIET	2 – M. Yves LE COINTE
3 – M. Olivier ESPAÑA	3 – Mme Mélanie JEROME
4 – Mme Juliette TOUTAIN	4 – M. Franck TOSOLINI
5 – M. Jean-Luc TOUPET	5 – Mme Virginie BENEAT

ARTICLE 4 : Monsieur le Président du C.C.A.S. de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré

Pour : 11

Contre : 0

Blancs : 0

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus


Le Maire, Président du C.C.A.S.
M. Stéphane TELLIEZ

